

# modalités de travail à compter du 4 janvier 2021 pour les agents des lycées et du CREPS

DA COSTA Gilles

jeu. 31/12/2020 14:53

Cher.ère.s collègues,

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé ce mardi 29 décembre la possibilité d'un abaissement du couvre-feu de 20 h à 18 h à compter du 2 janvier dans l'ensemble des territoires dans lesquels ça s'avérera nécessaire (...) des départements, des métropoles (...), dans lesquels le taux d'incidence serait au-dessus du seuil d'alerte maximale.

Nous saurons vraisemblablement ce soir si cette hypothèse est confirmée, et comment notre région est concernée.

Le Recteur et la DRAAF contactés n'ont pas reçu de consignes particulières à cette heure. Le Recteur a toutefois rappelé l'importance de la continuité du service public de l'éducation, et le respect du protocole en place.

Les dispositions en vigueur sont à maintenir, absolument. Les attestations pour déroger aux contraintes du couvre-feu seront à établir par les établissements.

Une vigilance particulière, avec respect des gestes barrière, notamment durant les pauses et les repas doit être observée. La collectivité régionale continuera d'assurer la garantie de fournitures de masques chirurgicaux aux agents des lycées, au moins jusqu'aux vacances de février.

Les remplacements seront reconduits, avec une attention particulière pour les cités scolaires si aucune disposition de dédoublement n'est prise pour les collèges par le Gouvernement..

Continuons, ensemble, de mettre en œuvre toutes les mesures qui nous permettent de nous protéger dans notre vie professionnelle et au quotidien.

Prenez soin de vous. Je vous souhaite un réveillon chaleureux en petit comité !

Bien cordialement.



**Gilles DA COSTA**

Directeur général des services

Tél. Besançon : 03 81 61 61 11

Tél. Dijon : 03 80 44 34 22

4 square Castan – CS 51857

25031 BESANÇON CEDEX

*Pensez Environnement : n'imprimez que si nécessaire.*